

## MODALITES DE VERSEMENT DE LA TAXE D' APPRENTISSAGE A LA FACULTE DE PHARMACIE DE STRASBOURG

La Faculté de Pharmacie de Strasbourg est habilitée à percevoir la taxe d'apprentissage **hors quota\***, au titre du **barème**.

### Le barème ou hors quota :

Le versement au titre du barème est réservé aux formations technologiques et professionnelles selon le niveau des diplômes délivrés (2 catégories: A, B ).

### Formations habilitées à percevoir de la Taxe d'apprentissage :

Liste publiée le 15 janvier 2020 par la préfecture du Bas-Rhin.

Organisme gestionnaire	Etablissement de formation	Intitulé de la formation susceptible de percevoir de la taxe d'apprentissage	CATEGORIES	
			A	B
<b>Université de Strasbourg</b> 4 rue Blaise Pascal CS 90032 67081 Strasbourg Cedex <b>SIRET : 130 005 457 00010</b>	<b>FACULTE DE PHARMACIE</b> <b>N° UAI : 067 1862K</b>	Diplôme d'Etat de Docteur en Pharmacie	X	
		Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Pharmaceutiques		X
		Diplôme de Formation Générale en Sciences Pharmaceutiques	X	
		Master Sciences du médicament : Analyse des médicaments (formation initiale, apprentissage)		X
		Master Sciences du médicament : Assurance qualité microbiologique des produits de santé (formation initiale, apprentissage)		X
		Master Sciences du médicament : Réglementation et droit pharmaceutiques (formation initiale, continue et alternance)		X
		Master Sciences du médicament : Ingénierie pharmaceutique (formation initiale, continue et alternance)		X
		Master Sciences du médicament : Recherche et développement		X
		Master Sciences du médicament : Pharmacologie et toxicologie		X
		Licence professionnelle Industries pharmaceutiques - Procédés et technologies pharmaceutiques (formation initiale, continue et alternance)		X
		Licence professionnelle Industries pharmaceutiques - Produits de santé à base de plantes (formation initiale, continue)		X
		Licence professionnelle Industries pharmaceutiques - Métiers de la qualité dans les industries de santé		X
		DU Prise en charge du patient cancéreux en officine		X
		DU Microscopie quantitative	X	
		DU Pharmacien orthopédiste-orthésiste		X
		DU de micronutrition		X
		DU Pharmacometrics modeling	X	
		DU Vers une pratique officinale actualisée	X	
		DES Pharmacie		X
		DES Innovation Pharmaceutique et Recherche		X
DES Biologie médicale		X		
DESC Hémato. Biologique		X		
DFMSA Biologie médicale - Médecine moléculaire, génétique et pharmacologie		X		
DFMS Biologie médicale - Médecine moléculaire, génétique et pharmacologie		X		

### Formes de versement :

- 1) L'entreprise peut verser une somme à une formation habilitée par l'intermédiaire d'un organisme collecteur.
- 2) Il est également possible d'attribuer du matériel, présentant un intérêt pédagogique, au titre de la taxe d'apprentissage.

### Versement par un organisme collecteur :

- Nous vous serions reconnaissants d'indiquer à votre organisme collecteur que vous destinez votre taxe d'apprentissage à la formation "....." relevant de la Faculté de Pharmacie de l'Université de Strasbourg.
- Si vous souhaitez préciser que cette Taxe d'Apprentissage doit être plus précisément affectée à un enseignant de la Faculté, il est toujours possible de le spécifier pour que le montant lui soit attribué dans le cadre de son enseignement.
- *Vous trouverez également au verso un bordereau de versement que vous pouvez nous retourner si vous le souhaitez.*

\* Le quota étant réservé aux formations par la voie de l'apprentissage.

**BORDEREAU DE VERSEMENT DE LA TAXE D' APPRENTISSAGE  
SUR LES SALAIRES 2020**

**Raison sociale :**  
Adresse :  
Code Postal : /\_/\_/\_/\_/\_/\_/      Ville :  
Contact pour la taxe d'apprentissage :      Tél. : /\_/\_/\_/\_/\_/\_/\_/\_/\_/\_/\_/\_/



**Versement du barème ou hors quota :**

UNIVERSITE DE STRASBOURG

FACULTE DE PHARMACIE

**NOM de l'organisme collecteur :**

<b>Organisme gestionnaire</b>	<b>Etablissement de formation</b>	<b>Intitulé de la formation susceptible de percevoir de la taxe d'apprentissage</b>	<b>MONTANT</b>	<b>CAT. A, B OU C</b>
Université de Strasbourg 4 rue Blaise Pascal CS 90032 67081 Strasbourg cedex	Faculté de Pharmacie 74 route du Rhin CS 60024 67401 Illkirch Cedex			

N° SIRET : 130 005 457 00010

N° UAI : 067 1862K

Je désire que ce versement soit affecté au profit de M. ou Mme

Je n'ai pas d'affectation particulière.

Je souhaiterais avoir plus de renseignements sur les activités de la Faculté de pharmacie de Strasbourg.

Date :

Signature :

*Un exemplaire de ce bordereau peut être adressé à votre organisme collecteur.*